

telles études de les mettre à la disposition du Secrétariat pour distribution. Il a en outre appelé l'attention de la Conférence sur le volume XVIII de la Cartographie mondiale 4/, qui est consacré à la normalisation des noms géographiques et contient un chapitre sur ses avantages économiques et sociaux.

61. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a noté que le traitement automatique de grandes quantités de noms géographiques favoriserait considérablement la diffusion des noms normalisés par les organismes de toponymie et permettrait aux administrations publiques, à l'industrie et à l'ensemble de la population de réaliser des économies incalculables, par exemple la préservation de ressources et de biens lorsque les pompiers, les équipes de sauvetage et autres équipes de lutte contre des catastrophes disposent d'informations et de bases de données toponymiques.

62. Le représentant du Royaume-Uni a mis l'accent sur l'absolue nécessité de disposer d'une nomenclature exacte sur des cartes fiables pour les opérations de secours en cas de famine et de catastrophes naturelles. Dans ce contexte, il était nécessaire de fournir à certains pays une aide économique pour leur permettre d'établir une nomenclature normalisée.

63. Le représentant de l'Afrique du Sud a instamment demandé que des liens soient établis entre les bases de données nationales sur les noms géographiques, ce qui présentait un intérêt économique considérable.

64. Le représentant de la Suède a fait valoir les avantages économiques associés à la coopération entre les divers organismes sur le plan de l'automatisation du traitement des noms géographiques.

Décisions de la Conférence

65. La Conférence a adopté neuf projets de résolution (pour le texte, voir chap. III, résolutions 1 à 7, 9 et 10).

B. Commission I : Programmes nationaux

Normalisation nationale (point 5 de l'ordre du jour)

66. La plupart des pays ont décrit les progrès accomplis depuis cinq ans dans le domaine de la normalisation nationale dans les rapports présentés à la Conférence au titre du point 4.

67. Plus particulièrement, le Canada a signalé la publication Principes et directives pour la dénomination des lieux/Principles and Procedures for Geographic Naming, publiée à l'occasion de cette conférence.

68. Les Etats-Unis ont soumis le document Principles, Policies and Procedures: Domestic Geographic Names publié par le U.S. Board on Geographical Names (E/CONF.79/L.20).

4/ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.I.23.

69. La Chine avait effectué une grande enquête toponymique nationale à partir de laquelle une foule de noms géographiques ont été normalisés.

70. La normalisation nationale à Cuba s'est traduite par l'établissement de listes de noms normalisés d'accidents géographiques du littoral, de lieux habités et de grandes entités géographiques.

Collecte des noms sur le terrain (point 5 a) de l'ordre du jour)

71. Le rapport présenté par le Canada (E/CONF.79/L.43) indiquait un certain nombre de guides relatifs à différents éléments de la normalisation, plus spécifiquement au point 1.4 relatif à la Méthodologie des inventaires toponymiques, ouvrage traduit aussi en anglais et destiné notamment aux sessions de formation à la toponymie. Le manuscrit de la version espagnole avait été distribué aux pays de langue espagnole.

72. Dans son rapport (E/CONF.79/L.3), l'Australie mentionnait que des recherches relatives aux noms aborigènes avaient commencé dans les années 60 et s'étaient intensifiées récemment.

Traitement des noms géographiques dans les services compétents (point 5 b) de l'ordre du jour)

73. La Chine a signalé l'adoption, le 23 janvier 1986, d'un ensemble de règles pour le traitement de ses noms géographiques (voir E/CONF.79/L.75).

74. La revue CANOMA 5/, publiée par le Canada, donne une fois par an la liste des projets de recherche toponymique en cours et le Canada suggère que tous les pays fassent connaître leurs projets, par une voie identique. Pour le traitement des noms de voies de communication, la province du Québec présente son Guide odonymique.

Traitement des noms dans les régions multilingues (point 5 c) de l'ordre du jour)

75. La Malaisie a dit que, sur ses cartes, les noms géographiques apparaissaient en malais. En zone frontalière, ils étaient écrits en malais et en thaï. Les indications marginales des cartes étaient en malais et en anglais.

76. En Finlande (voir E/CONF.79/L.68), les 41 municipalités bilingues employaient à la fois le finnois et le suédois. Sur les cartes topographiques à grande échelle, les toponymes étaient inscrits dans les deux langues, ceux de la majorité ethnique étant portés en tête. Sur les cartes à plus petite échelle, les toponymes étaient également inscrits dans les deux langues, mais dans des caractères différents. Il en était de même pour l'inscription des noms sur les panneaux de

5/ Publication mensuelle contenant des informations et des opinions sur la toponymie canadienne, préparée par le secrétariat du Comité permanent canadien des noms géographiques et publiée par la Direction des levés et de la cartographie, énergie, mines et ressources.

signalisation routière. Bien que le lapon n'ait pas de statut de langue officielle, un effort était fait pour utiliser un grand nombre de noms lapons sur les cartes à usage national.

77. Le Royaume-Uni a publié un atlas mondial en gallois pour usage scolaire.

78. Les 27 résolutions adoptées par le Colloque sur les noms géographiques autochtones (voir E/CONF.79/L.41) sous l'égide du Comité permanent canadien des noms géographiques concernaient, entre autres, la confection d'un manuel de collecte et traitement des noms. Le Canada était disposé à travailler sur ce sujet avec les Etats-Unis et le Mexique.

Structure administrative des organismes nationaux de toponymie
(point 5 d) de l'ordre du jour)

79. Il a été reconnu que les structures officielles chargées par le gouvernement de normaliser les noms géographiques étaient à l'origine du succès de ces travaux et la clef du progrès de la normalisation internationale; les avances dans ce domaine étaient considérables.

80. La Chine a exposé la structure de ses comités sur les noms géographiques à divers niveaux administratifs, insistant sur les Directives toponymiques nationales régissant la gestion des toponymes.

81. Le Portugal procédait, depuis deux ans, à des études préliminaires. Une des difficultés à résoudre était celle de l'administration de tutelle.

82. Le représentant d'Israël, à ce propos, a signalé que dans son pays, la Commission relevait du Bureau du Premier Ministre et jouissait d'un statut juridique bien établi.

83. En France, la création en juillet 1985 d'un Conseil national de l'information géographique avait permis d'instituer, parmi les commissions permanentes du Conseil, une commission nationale de toponymie réunissant tous les partenaires concernés. Un de ses premiers objectifs était l'étude de tous les fichiers de toponymes constitués par le cadastre et par l'IGN.

84. Au Japon, il n'y avait pas d'organisme gouvernemental pour la consignation des décisions toponymiques, mais plusieurs organismes s'en occupaient. Leurs activités se traduisaient par une normalisation cohérente.

85. En Suède, un Comité consultatif sur les noms géographiques avait été établi en 1985 comme organe consultatif du Service cartographique national, qui est l'organisme suédois compétent pour les noms géographiques.

86. Le Canada se proposait de recommander qu'une liste de ces organismes nationaux soit établie.

87. Les Etats-Unis ont décrit la structure du Board on Geographical Names qui comprend 24 membres venant de neuf agences fédérales, nommés pour effectuer le travail des divers comités créés par le U.S. Board.

Principes de toponymie à l'usage des éditeurs de cartes
et autres éditeurs (point 5 e) de l'ordre du jour)

88. Vingt-cinq pays ont produit des Directives toponymiques : Afrique du Sud, Allemagne, République fédérale d', Autriche, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Suriname, Tchécoslovaquie, Turquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Le coordonnateur a engagé les pays qui n'en avaient pas encore rédigé, de se mettre à la tâche, au plus tôt. Ces directives étaient utiles au niveau tant national qu'international. Les directives devraient faire la distinction entre les termes descriptifs et les noms géographiques. Afin d'éviter les délais de publication, le Secrétariat diffuserait les directives qui lui parviendront dans la série Cartographie mondiale, dès que cela sera possible.

Exonymes (point 9 de l'ordre du jour)

89. Le représentant de la Turquie a déclaré que l'intérêt de son pays pour les noms traditionnels (exonymes) s'expliquait par l'histoire : les territoires de l'ancien Empire ottoman en étaient parsemés; il fallait voir dans la brève liste d'exonymes du document E/CONF.79/L.29 une contribution modeste à la géographie historique. Le représentant de la Turquie serait reconnaissant de toute correction que les autres participants suggéreraient. Le représentant de la Grèce s'est interrogé sur la validité des principes adoptés dans la compilation de cette liste et a demandé si la circulation de telles listes servait les fins de la normalisation internationale et de la réduction des exonymes.

90. Le représentant du Royaume-Uni a estimé que la définition de l'exonyme donnée dans le Glossaire No 330/Rev.2 n'était pas satisfaisante : il faudrait faire la distinction entre les exonymes, les noms étrangers et les noms traditionnels, c'est-à-dire ceux adoptés dans une autre langue et ayant une prononciation et une écriture différentes.

91. Le représentant de l'Autriche a déclaré que la définition donnée dans le Glossaire était exacte et ne devait pas être modifiée; il a ajouté qu'un travail considérable avait été fait à partir des définitions du Glossaire.

92. Le représentant de Cuba était également d'avis qu'il ne fallait pas modifier la définition et a expliqué que Madrid n'était pas un exonyme parce que la graphie était la même en Espagne et à Cuba; la forme locale était donnée avec l'exonyme entre parenthèses s'il était connu.

93. Le représentant du Maroc a dit qu'une liste d'exonymes et d'endonymes avait été établie. Il fallait à son avis avoir une position souple dans la réduction des exonymes : il n'était pas nécessaire de tout changer. Le Maroc n'avait pas de complexe à conserver, par exemple, le toponyme "Volubilis"; par contre, le nom de "Casablanca" serait remplacé par le nom arabe : "Dâr el Beida".

94. L'Italie avait préparé un document "Gli esonimi Italiani. Impostazione metodologica e primo contributo a una rassegna sistematica: gli esonimi delle città europee" (Les exonymes italiens - Organisation méthodologique et première contribution à un examen systématique : exonymes de villes européennes), proposant la classification suivante :

- a) Les exonymes valides;
- b) Les exonymes désuets;
- c) Les exonymes complètement hors d'usage;
- d) Les exonymes utilisés seulement dans les oeuvres littéraires;
- e) Les exonymes employés seulement dans les oeuvres historiques avec référence à des entités géographiques qui avaient d'autres noms dans le passé.

95. Le rapport présenté par la France (E/CONF.79/L.27) traitait de la question des noms de lieux "adaptés" en raison d'autres facteurs que le génie propre du français : facteurs d'ordre historique, facteurs d'ordre géographique, ou simplement résultats du hasard, au gré des altérations, corruptions et traductions approximatives, favorisées par une transmission essentiellement orale.

96. Le représentant de la Chine a indiqué que "Pékin" était une transcription inexacte de "Beijing" et que cette erreur avait été corrigée.

97. En Finlande, les exonymes suivants ont été rejetés :

- a) Ceux qui n'étaient pas largement connus;
- b) Ceux qui n'étaient pas établis dans l'usage;
- c) Ceux qui n'avaient pas un aspect culturel ou historique;
- d) Ceux dont la forme normalisée officiellement par le pays concerné ne créait pas de difficultés excessives pour les Finlandais. La création de nouveaux exonymes pour usage national serait mal acceptée en Finlande.

98. Le représentant du Canada a rappelé que l'objectif était de réduire l'usage des exonymes. De plus, on pouvait se demander si la publication de listes d'exonymes servait réellement ce but? Peut-être permettaient-elles, au contraire, de faire connaître ces noms et de les diffuser. Il faudrait d'abord s'entendre sur les actions à entreprendre et le rapport de l'Autriche (E/CONF.79/L.6) donnait de bonnes indications : l'emploi ou le non-emploi d'exonymes en cartographie dépendait largement de la catégorie et du degré d'utilisation de l'exonyme. Pour les noms de villes il y avait trois possibilités dans la cartographie nationale : a) l'exonyme seul; b) l'exonyme et le nom local entre parenthèses; c) le nom local et l'exonyme entre parenthèses. De plus en plus souvent, la deuxième possibilité était généralement retenue. Dans la cartographie internationale, comme le fait observer le représentant de l'Autriche, l'objectif est d'en arriver à exclure tous les exonymes.

99. Pour réduire l'utilisation des exonymes, il fallait des résolutions opérationnelles concrètes visant les atlas internationaux et les indicateurs aériens.

Recherches et expériences à l'appui de la prononciation des noms
(point 11 d) de l'ordre du jour)

100. Certaines autorités toponymiques au Canada enregistraient sur magnétophone la prononciation locale des noms géographiques autochtones. Trois à cinq locuteurs différents étaient interrogés pour chaque nom, car la prononciation des noms géographiques pouvait différer d'un locuteur à l'autre. Les enregistrements étaient communiqués à un groupe d'interprètes autochtones qui transcrivaient les noms en alphabet romain.

101. Les Etats-Unis, la France, le Canada et le Maroc tenaient compte de certaines caractéristiques des personnes interrogées, notamment l'âge, le lieu d'origine, etc., dans la transcription de la prononciation des noms.

102. Au Royaume-Uni, le statut des locuteurs était pris en considération comme l'était d'ailleurs l'usage en dehors de la localité même.

103. Le représentant du Maroc a expliqué que les noms étaient enregistrés sur les lieux mêmes de l'enquête, mais la prononciation des locuteurs variait d'une région à l'autre. Les noms étaient transcrits en langue arabe, mais il était plus difficile d'indiquer la prononciation correcte en alphabet romain.

104. Le représentant de l'Autriche a fait observer que la prononciation des noms ne concernait pas, en toute rigueur, la cartographie : les cartes n'indiquaient que la forme écrite des toponymes. Mais la prononciation devrait être indiquée dans les nomenclatures au moyen de l'API pour le bénéfice des pays ayant des systèmes d'écriture non romanisés qui avaient besoin de connaître la prononciation des toponymes aux fins de leur système de conversion.

105. Le représentant des Pays-Bas a fait remarquer que le point 11 d) de l'ordre du jour devait être étudié dans l'optique de la résolution 7 de la troisième Conférence 6/ sur les aides pour la prononciation lors du transfert des noms d'un système d'écriture à un autre. Comme l'établissement de tout système de conversion était une tâche de spécialistes censés connaître l'API, cet alphabet convient à cette fin.

106. Le Président dit en effet que la prononciation est la clef des systèmes de transcription.

Décisions de la Conférence

107. La Conférence a adopté cinq projets de résolution (pour le texte, voir chap. III, résolutions 11 à 15).

6/ Troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, Athènes, 17 août-7 septembre 1977, vol. I, Rapport de la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.4), chap. III.